



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incinération des déchets ménagers

### **Le Conseil d'Etat choisit de réaliser le projet TRIDEL**

**Suivant la recommandation de la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets, le Conseil d'Etat a décidé de la réalisation dans les meilleurs délais du projet d'usine d'incinération Tridel à Lausanne. Le Conseil d'Etat a chargé le Département de la sécurité et de l'environnement de préparer un EMPD de 90 millions pour assurer la subvention cantonale au projet Tridel.**

Le Conseil d'Etat estime que le projet Tridel constitue la meilleure réponse aux problèmes d'élimination des déchets ménagers que connaît le canton de Vaud depuis quelques années. Ce projet permet d'assurer l'incinération de quelques 140'000 tonnes de déchets par an produits par les 145 communes, composant la société Tridel SA (Gedrel pour Lausanne et 10 communes avoisinantes ; Valorsa pour l'ouest lausannois, la région morgienne, le Gros de Vaud et la Vallée de Joux ; Strid pour les communes du nord vaudois). La capacité de Tridel viendra remplacer un four des Cheneviers (GE) et celui de l'usine d'incinération de Lausanne arrivés en fin de vie technique.

Dès sa mise à l'enquête en 1994, le projet a suscité de nombreuses oppositions qui ont trouvé leur épilogue positif devant le Tribunal fédéral en octobre 2000 ; dans l'intervalle, le canton de Vaud a été confronté à une crise en matière d'incinération de déchets urbains qui le contraint à exporter quelque 70'000 tonnes dans des cantons de Suisse alémanique.

Conscient de la précarité de cette situation et des coûts de transport qu'elle entraîne, le Conseil d'Etat a estimé que Tridel constituait la meilleure réponse à une gestion autonome des déchets. Il a chargé le Département de la sécurité et de l'environnement de préparer un exposé des motifs et projet de décret de 90 millions représentant la contribution de l'Etat à ce projet. Cette demande sera soumise au

Grand Conseil au printemps 2001. La construction de l'installation est estimée à 291 millions de francs ; elle devrait être opérationnelle dès 2006.

Le Conseil d'Etat souligne également que sur le plan de la protection de l'environnement, le projet Tridel est le plus favorable ; la récupération d'énergie pour le chauffage à distance et la production d'électricité prévues amélioreront sensiblement le bilan énergétique actuel. Bien situé géographiquement, ce projet limitera au maximum les nuisances du trafic routier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 janvier 2001

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 Marc Andlauer, service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 48